



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant à l'égard des indicateurs clés de performance sélectionnés présentés dans l'Annexe sur le rapport des émissions de gaz à effet de serre de Produits Kruger Inc.

Au conseil d'administration et à la direction de Produits Kruger Inc.

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs clés de performance sélectionnés ("ICPs") qui sont présentés dans l'Annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre de Produits Kruger Inc (« l'objet de la mission ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Responsabilité de Produits Kruger Inc. pour l'objet de la mission

Produits Kruger Inc. est responsable de la préparation de l'objet de la mission conformément au *Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard* (les critères applicables). Produits Kruger Inc. est également responsable de la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne portant sur la préparation de l'objet de la mission exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles en matière d'indépendance et aux autres règles de déontologie de l'*International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards)* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion fournissant une assurance limitée sur l'objet de la mission sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de mission de certification (ISAE) 3410 *Missions de certification relatives aux bilans des gaz à effet de serre*, publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet de la mission ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée réalisée conformément à la Norme ISAE 3410 comporte l'appréciation de la pertinence dans les circonstances de l'utilisation par Produits Kruger Inc. des critères applicables aux



fins de la préparation de l'objet de la mission, l'évaluation des risques que l'objet de la mission comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, l'adoption de réponses à l'évaluation des risques, adaptées aux circonstances dans la mesure nécessaire, et l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'objet de la mission. L'étendue d'une mission d'assurance limitée est nettement moindre que celle d'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse à l'évaluation des risques.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et comprenaient des demandes d'informations, l'observation des processus suivis, l'inspection de documents, des procédures analytiques, l'évaluation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration, et la vérification de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents.

Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- effectué des demandes d'informations auprès des personnes responsables de l'objet de la mission ;
- acquis une compréhension du processus suivi pour recueillir et déclarer les données incluses dans l'objet de la mission ;
- mis en œuvre des tests de corroboration limités sur une base sélective à l'égard des critères applicables pour vérifier si les données avaient été évaluées, enregistrées, colligées et déclarées de façon appropriée;
- pris en compte les informations fournies dans l'objet de la mission et la présentation de ceux-ci.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. De ce fait, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement moindre que l'assurance qui aurait été obtenue s'il s'agissait d'une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la question de savoir si l'objet de la mission de Produits Kruger Inc. a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables, qui ont été appliqués comme expliqué dans l'Annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre.

Limites inhérentes importantes

Les données non financières sont assujetties à un plus grand nombre de limites que les données financières, compte tenu de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les échantillonner ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données sont assujetties à des hypothèses et à des jugements individuels.

La quantification des émissions de gaz à effet de serre comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.



Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet de la mission de Produits Kruger Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet du rapport sur les émissions de gaz à effet de serre et restriction à l'utilisation de notre rapport

L'annexe sur le rapport sur les émissions de gaz à effet de serre a été préparé conformément aux critères applicables afin d'aider Produits Kruger Inc. à faire rapport sur sa performance et ses activités en matière de durabilité. En conséquence, l'objet de la mission pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à Produits Kruger Inc.

Nous reconnaissons la divulgation de notre rapport, en totalité uniquement, par Produits Kruger Inc. à sa discrétion. Nous ne donnons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie à un tiers à l'égard de ce rapport.

A handwritten signature in black ink that reads "PricewaterhouseCoopers p.r.l./s.t.n.c.r.l." with a small superscript "1" to the right of the text.

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, Québec
17 juillet 2024

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113424

Annexe sur le rapport des émissions de gaz à effet de serre

Le rapport suivant décrit les émissions de gaz à effet de serre (GES), une description concise de chaque ICP (indicateur clé de performance), le périmètre organisationnel et la méthodologie et les hypothèses utilisées dans le calcul.

INTRODUCTION

Le présent rapport sur les émissions de GES a été préparé en suivant la méthodologie décrite dans le *Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard*. Les émissions de GES de Produits Kruger Inc. des portées 1 et 2 totalisent 330 252 tonnes métriques d'équivalent en dioxyde de carbone (CO₂e) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

PÉRIMÈTRE ORGANISATIONNEL

Produits Kruger Inc. applique l'approche du contrôle opérationnel pour déterminer le périmètre organisationnel de la déclaration qui s'applique à ses usines de fabrication. Les usines de fabrication comprises dans le périmètre organisationnel sont les suivantes :

- Usine Through Air Drying (TAD) de Sherbrooke
- Usine de Trenton
- Usine de Scarborough
- Usine de Sherbrooke (Lennoxville)
- Complexe de Gatineau (usines de Richelieu et Laurier)
- Usine de Memphis
- Usine de New Westminster
- Usine de Crabtree

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES de Produits Kruger Inc. des portées 1 et 2 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en tonnes métriques de CO₂e).

Type d'émission GES	2023	2022	Variation annuelle (2023 à 2022)	
Portée 1	253 234	270 749	(17 515)	(6,47%)
Portée 2 (basé sur la localisation)	77 018	91 171	(14 153)	(15,52%)
Total	330 252	361 920	(31 668)	(8,75%)

DÉTAILS SUR LA MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES DU RAPPORT SUR LES GES

Critères applicables

Le *Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard*.

Portée 1

Combustion stationnaire :

Combustion de combustibles dans des équipements fixes tels que les chaudières, le chauffage des bâtiments et les génératrices. Les émissions provenant de la combustion stationnaire comprennent la consommation de gaz naturel, de mazout, de biomasse et de biocarburant.

Combustion mobile :

Combustion de combustibles dans des appareils tels que des chariots élévateurs, des camions d'entretien, des camions de transport entre usines et des pompes à incendie. Les émissions provenant de la combustion mobile comprennent la consommation de propane, de diesel et d'essence.

Les émissions (tonnes métriques CO₂e) sont calculées en multipliant les volumes de carburant et de biomasse consommé des usines de fabrication comprises dans le périmètre organisationnel par les facteurs d'émission de CO₂e correspondants.



Les facteurs d'émission de CO₂e sont calculés en multipliant le facteur d'émission de chaque gaz (CO₂, CH₄ et N₂O) par son potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et en additionnant les produits obtenus.

Les facteurs d'émission des usines de fabrication de Produits Kruger Inc. situées au Canada sont tirés du *Rapport d'inventaire national (RIN) : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 2, Tableau A6.1-1, A6.1-2, A6.1-3) : RIN 1990-2022 - Publié en mai 2024.*

Les facteurs d'émission des usines de fabrication de Produits Kruger Inc. aux États-Unis sont tirés du *USEPA - Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories (Tableau 1) : Publié en février 2024.*

Les PRP sont tirés du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2021 (Horizon de 100 ans : PRP du CO₂ = 1, PRP du CH₄ = 27 et PRP du N₂O = 273).

Portée 2

Les informations sur la consommation d'électricité des usines de fabrication sont fournies par le responsable de l'énergie de l'entreprise. Les informations sont préparées à l'aide de rapports d'équipement de comptage d'électricité sur site qui incluent les kilowattheures (kWh) d'électricité consommés par centrale pour la période de référence.

Les émissions (tonnes métriques CO₂e) sont calculées en multipliant les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée par province/État par les facteurs d'émission de CO₂e correspondants.

Les facteurs d'émission de CO₂e, pour les usines de fabrication de Produits Kruger Inc. situées au Canada, sont basés sur les facteurs d'intensité relative à la production d'électricité tirés du *Rapport d'inventaire national (RIN) : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (partie 3, annexe 13) : RIN 1990-2022 (Données confirmées de 2021) - Publié en mai 2024.*

Les facteurs d'émission de CO₂e, pour les usines de fabrication de Produits Kruger Inc. situées aux États-Unis, sont basés sur les facteurs d'intensité relative à la production d'électricité tirés du *USEPA - Emission Factors for Greenhouse Gas Inventories (Tableau 6) (données confirmées de 2021) : Publié en février 2024.*

Les PRP sont tirés du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2021 (Horizon de 100 ans : PRP du CO₂ = 1, PRP du CH₄ = 27 et PRP du N₂O = 273).